

## Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

### DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-BIC-PVMV-10-20-30-09/01/2013

Date de publication : 09/01/2013

## **BIC - Plus-values et moins-values – Règles générales - Calcul des plus-values et des moins-values d'actif immobilisé – Solutions particulières**

---

### **Positionnement du document dans le plan :**

BIC - Bénéfices industriels et commerciaux

Plus-values et moins-values

Titre 1 : Règles générales

Chapitre 2 : Calcul des plus-values et moins-values d'actif immobilisé

Section 3 : Solutions particulières

#### **1**

Dérogeant aux principes généraux, certaines solutions particulières peuvent être retenues pour le calcul des plus ou moins-values de l'actif immobilisé.

#### **10**

Ainsi, cette section traitera successivement :

- des solutions particulières de détermination du prix de revient des plus-values et des moins-values (sous-section 1, [BOI-BIC-PVMV-10-20-30-10](#)) ;
- de la cession d'un élément d'actif immobilisé non utilisé exclusivement pour les besoins de l'activité professionnelle (sous-section 2, [BOI-BIC-PVMV-10-20-30-20](#)).